



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 octobre 2023
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9433^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 11 octobre 2023, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 11 octobre 2023, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 9433^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Alexander Ivanko, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ivanko.

Les membres du Conseil, M. Ivanko et les représentants fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

